

Le Prophète Mohamed (que la paix soit sur Lui et les siens) a-t-il dicté son Testamen

<"xml encoding="UTF-8?>

Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Si l'on revient aux événements d'avant le décès du Saint Prophète Mohamed (que la paix soit sur Lui et les siens) et plus précisément au dernier jeudi, événement connu dans les récits sous le nom de La Calamité du Jeudi



(Raziayte alkhamiss).

Il est rapporté dans les récits aussi bien sunnites que chiïtes que le Saint Prophète (que la paix soit sur Lui et les siens) a demandé à ce qu'on lui apporte de quoi écrire une écritoire et une feuille afin de dicter son testament. Un testament que le Saint Prophète (que la paix soit sur Lui et les siens) a qualifié de livre empêchant l'égarement (garant de bienguidance).

Un grand nombre de compagnons du Prophète (que la paix soit sur Lui et les siens) dont Omar Ibn Lkhattab (le 2ème calife) se sont fortement opposés à la rédaction du testament prétextant que Le prophète (que la paix soit sur Lui et les siens) ((est entrain de délirer, que la douleur a eu prise sur Lui)) et Omar dit : ((le livre de Dieu nous suffit)). La présence se divisa, alors, en deux : un groupe demandait que l'on apporte au Saint prophète ce qu'il a demandé, les autres répétaient ce qu'a dit Omar Ibn Lkhattab. A ce moment le Saint prophète a dit : ((Levez vous et sortez, la querelle devant moi n'est point appréciable)) et les mît ainsi dehors.

Les récits, rapportant l'évènement, sont nombreux et sont cités dans plusieurs ouvrages aussi bien sunnites que chiïtes en plus des livres d'histoire. En voici un exemple cité au Sahih

AL-Boukhari le livre le plus crédible pour les sunnites :

<http://hadith.al-islam.com/Display/D...num=5237&doc=0>

Maintenant, méditons un peu :

Si une personne pieuse qui a peur que les gens s'égarent du Droit chemin, et si cette personne possède un message, des mots qui garantiraient leurs bien guidance et empêcheraient leur égarement, et qu'une personne comme Omar Ibn AL-Khattab essaie de l'en empêcher. Et puis que l'occasion pour dicter et transmettre le dit message s'est présentée encore une fois, est ce que cette personne ne le ferait pas? bien sur que non !

Alors comment peut-on accuser le Saint Prophète Mohamed (que la paix soit sur Lui et les siens) de ne pas avoir dicté son testament qu'il a qualifié de livre garant de bien guidance et empêchant l'égarement ?

Comment certains des musulmans sunnites peuvent ils dire cela ?

D'autant plus que ce ne fût pas seulement une seule occasion qui se représentat pour le faire mais bien plusieurs ! En effet le Saint Prophète Mohamed (que la paix soit sur Lui et les siens) ne rendît l'âme que le Lundi d'après, c-à-d trois jour après le jeudi de la calamité (raziyate alkhamiss)!

Le Résultat :

Le saint Prophète a certainement dicté son testament qui est garant (à tous ceux et celles qui s'y attachent) de bienguidance.

Cependant, si l'on cherche trace dans tous les livres des musulmans : eh bien on ne trouve qu'un seul testament celui qu'il a dicté la nuit de son décès que la paix soit sur Lui et les siens et dont voici le récit :

Le Saint Testament du Prophète Mohammad
que la Paix soit sur Lui et Les Siens

(la nuit de son retour à Dieu)

Le prophète Mohammad que la paix soit sur Lui et ses Siens a dit à Ali Ibn Abi Taleb la nuit
: de son retour à Dieu

Ô père d' Al Hassan , apportes de quoi écrire une écritoire et une feuille) et Lui dicta son)))
testament jusqu'à ce qu'il arriva à cet endroit du testament où Il dit « Ô Ali, après moi il y aura
douze Imams et après eux il y aura douze Mahdis (Bien-Guidés). Toi, Ali, es le premier des
douze Imams, Dieu le Sublime t'a nommé au ciel Ali le Mortada (l'agréé), Le Prince des
croyants, le Grand Véridique, l'Eclatant Farouq (Juge et différenciateur entre le Vrai et le Faux)
et Le Mahdi (Bien-Guidé). Ces appellations ne peuvent être, véritablement, attribuées à autre
que Toi.

Ô Ali, tu es mon Dépositaire sur les miens, leurs vivants et leurs morts, ainsi que sur mes
femmes, celle que tu maintiendra me joindra demain, et celle que tu divorcera je la rejetterai, je
ne la verrai pas et elle ne me verra pas le jour de la résurrection, tu es aussi le successeur
(Khalife), après moi, sur mon peuple (la Oumma).

Le jour où se présentera à toi l'ordre de retourner à Dieu remets (le dépôt, le testament) à
mon Fils Al Hassan le très bienfaisant (albar-alwasol)

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le
testament) à mon Fils Al Hussein le Pure et Martyr Assassiné (acchahid-azzakiy-almktoul)

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le
testament) à son Fils le Seigneur des serviteurs et l'Ornement des Adorateurs (sayyid(al
'abidin-di attafanat) Ali Zayn al 'abidin)

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le
testament) à son Fils Mohamed Al Baqir

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le
testament) à son Fils Jaâfar Assadiq (le Véridique)

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le testament) à son Fils Moussa Alkadhim

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le testament) à son Fils Ali Arreda

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le testament) à son Fils Mohamed Althiqa Attaqi

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le testament) à son Fils Ali Annasih

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le testament) à son Fils Al Hassan Al Fadil

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le testament) à son Fils M O H A M A D Le Fidèle Mandaté de La Sainte Famille de Mohamad que la Paix soit sur eux.

. Ceux sont les douze Imams, Il y aura après eux douze Mahdis

Et puis Le jour où se présentera à Lui l'ordre de retourner à Dieu qu'il le remette (le dépôt le testament) à son Fils, le Premier des très rapprochés , Il a trois noms : un comme le mien et celui de mon père : Abdollah (Serviteur de Dieu) , Ahmad et le troisième nom est Le Mahdi (le Bien Guidé), Il est le premier Croyant.)))

Le Saint Testament du Prophète Mohammad, que la Paix soit sur Lui et Les Siens, a été évoqué dans les ouvrages suivants :

Chaykh Tawssi, Ghayba li Tawssi p.150

Chaykh Hor L'Amili, Itbat Lhodat vol.1 p.549

Chaykh Hor L'Amili, Al'Iqad Min Alhajaa p.393-3

Chaykh Hassan Ben Soulayman Al Hiliy, Mokhtassar Al Bassa'ir p.159-4

Al Allama Lmajlissi, Bihar Al Anwar vol.53 p.147

Al Allama Lmajlissi, Bihar Al Anwar vol.36 p.260
Chaykh Abdo Allah Albahrani, Al'awalim vol..3 p.236
Assayid Hachim Albahrani, Ghayat almoram vol.1 p.370
Assayid Hachim Albahrani, Al Insaf p.222
Al Fayd Al Kachani, Nawadir Al Akhbar p.294-9
Chaykh Al Mirza Annouri, Annajm Attaqib vol.2 p.71
Assayid Mohammad Mohammad Sadiq Assadr , Tarikh Ma Baad Addohour p.641-11
Achaykh Al Mayanji, Makatib Arrassoul vol.2 p.96
Chaykh Kourani, Mokhtassar Mo'jam Ahadith Al Imam Al Mahdi p.301-13

Le Premier mahdi cité à la fin du testament comme le premier croyant (en l'Imam Mohamed Ibn LHassan L'Askari le 12ème Imam dit aussi l'Imam Mahdi) et qui d'ailleurs apparait avant Lui d'après cette remarque (sinon il ne serait plus le premier croyant) est là, C'est L'Imam .Ahmed Al Hassan nommé aussi dans des récit le Yamani

Il vous appelle tous a l'allégeance à Dieu

merci pour votre lecture